ANFA
SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 mai 2025

Baromètre du véhicule électrique 2025

Entre boom des hybrides non-rechargeables et renouvellement progressif du parc roulant, la branche des services automobiles renforce son offre de formation

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile, piloté par l'ANFA, publie la troisième édition de son baromètre du véhicule électrique, comprenant un volet plus détaillé sur les emplois liés à la filière des infrastructures de recharge de véhicule électrique (IRVE). Les motorisations électrifiées, qui représentent 60% des achats de véhicules neufs en 2024, continuent de progresser, portées par les véhicules hybrides non-rechargeables. Anticipant ce renouvellement progressif du parc, la branche des services automobiles a créé trois nouveaux certificats de qualifications professionnelles consacrés à la maintenance et au démontage des batteries des véhicules électriques.

Une transition du parc automobile portée par les motorisations hybrides non-rechargeables

En 2024, **60% des immatriculations de véhicules neufs ont concerné un véhicule électrifié. La palme revient aux ventes de voitures hybrides non-rechargeables neuves, en progression de +36% par rapport à l'année précédente**, soit 34% du total des immatriculations, dépassant l'essence (30%) pour la première fois et distançant encore plus le diesel (7%). Après plusieurs années de croissance, les ventes de véhicules électriques ont toutefois diminué de 2% par rapport à 2023.

Les ventes de voitures électriques d'occasion ont bondi de +54% entre 2023 et 2024, signe d'une confiance croissante des usagers et conséquence systémique d'un nombre plus important de voitures électriques sur le marché.

Mais face au ralentissement global du marché du neuf, le renouvellement du parc roulant reste lent. **Selon le dernier scénario de l'Observatoire, il pourrait être composé à 28% de véhicules électriques dès 2036**. Néanmoins, il reste primordial d'anticiper les besoins en compétences qui sont et seront à l'œuvre pour vendre, louer, maintenir, réparer, contrôler et recycler ces véhicules, en toute sécurité.

À noter : l'immatriculation de véhicules électriques neufs concerne 11% des ventes des bus et cars, 9% des deux-roues motorisés, 7% des utilitaires et seulement 1% des véhicules industriels.

L'ANFA prend le pas de l'électrification et crée 3 nouvelles certifications

L'ANFA a créé trois nouvelles formations pour prendre en compte les métiers d'entretien, de réparation et de démontage des batteries. Le **CQP** (certificat de qualification professionnelle) **Technicien expert de maintenance de batteries de véhicules électriques** et **le CQP Technicien de maintenance de batteries de véhicules électriques** préparent aux opérations de diagnostic et de remise en conformité des batteries de

traction des véhicules électriques et hybrides. Le **CQP Technicien démonteur de batteries de véhicules électriques** prépare quant à lui aux activités de diagnostic et de démontage d'une batterie de traction en vue de qualifier sa destination finale (réemploi, seconde vie ou recyclage).

Pour répondre à la transition du parc automobile et anticiper les besoins de demain, la branche investit également dans la formation des formateurs aux technologies de l'électrique. En effet, en 2024, 44% des stages de formation de formateurs ont concerné les véhicules électriques et hybrides (+5 points par rapport à 2023), ce qui représente 2 800 formations de formateurs depuis six ans.

« *La branche des services de l'automobile mène un effort structurant de formation pour anticiper les besoins liés à l'électrification, en adaptant ses parcours et en intégrant les habilitations nécessaires pour préparer les compétences liées aux nouveaux véhicules. Ces dispositifs viennent compléter une offre de diplômes et de formations déjà révisée pour intégrer les spécificités des motorisations électriques.* » **Commente Marie-Sophie Girardin, Responsable de projets au sein de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.**

Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) s'accélère

Depuis janvier 2025, **les bâtiments ouverts au public avec plus de 20 places de stationnement doivent être équipés d'un point de recharge.** De quoi voir évoluer encore plus vite un écosystème complexe pour répondre aux nombreuses demandes liées à la recharge des véhicules électriques. **L'Observatoire estime déjà 5 400 structures et 24 000 emplois consacrés à cette filière**, répartis entre la fabrication, l'installation et la maintenance, les opérateurs de recharge, les superviseurs, les acteurs publics ou les services de conseil.

Pour en savoir plus, l'Observatoire des métiers des services automobiles publiera un Autofocus dédié à la filière des IRVE le 23 juin prochain

Télécharger le Baromètre

À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via son réseau de CFA et lycées professionnels partenaires.

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Rumeur Publique • anfa@rumeupublique.fr
Pia MANIERE • 06 01 40 08 60
Alix LAGERSIE • 07 77 14 61 85
communication@anfa-auto.fr

TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE

www.anfa-auto.fr/actualites